

/BA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-220 du 14 Août 1995

Chargeant Monsieur Géorges GUEDOU,
Ministre des Travaux Publics et des
Transports de l'intérim de Monsieur
Aziadonè KOGBLEVI, Ministre de l'En-
vironnement, de l'Habitat et de
l'Urbanisme pour compter du 13 Août
1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/FT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

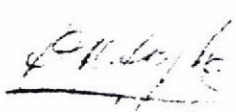
D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 13 Août 1995, Monsieur Géorges GUEDOU, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Aziadonè KOGBLEVI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 14 Août 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

Ampliations : PR 4 AN 4 CC 2 CES 2 CS 2 HAAC 2 ME/DN 4 MEHU-
MEPT 6 AUTRES MINISTRES 19 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JCRB 1.-